

# CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE



Un Investissement Socialement Responsable (ISR) vous permettant de participer au financement de projets solidaires

## Investissez sur un fonds diversifié

Cap ISR Mixte Solidaire a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans<sup>(1)</sup>, l'indicateur de référence composite 50% MSCI Europe<sup>(2)</sup> (dividendes nets réinvestis) + 42,5% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 7,5% de produits solidaires, en investissant à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM<sup>(4)</sup> et/ou FIA<sup>(5)</sup> liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une **sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG** (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Cap ISR Mixte Solidaire a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement SFDR »).

Cap ISR Mixte Solidaire est un **fonds d'investissement socialement responsable**, investi en **actions européennes** et en **obligations principalement de la zone euro**. Une partie du fonds (5 à 10 %) est également consacrée au financement de projets solidaires.

Cap ISR Mixte Solidaire est exposé entre **30% minimum et 60% maximum en actions** et OPCVM actions ISR, notamment au travers du compartiment Impact ES Actions Europe de la SICAV de droit français Impact ES. **Entre 20% minimum et 65% maximum** du portefeuille est investi sur les **marchés de taux** directement ou via des OPCVM, notamment au travers du compartiment Impact ES Oblig Euro de la SICAV de droit français Impact ES.

Impact ES est une SICAV d'épargne salariale constituée de deux compartiments, gérée par Natixis Investment Managers International et regroupant les expertises de gestion socialement responsable sur les actions européennes et les produits de taux de la zone euro.

## Bénéficiez d'une sélection rigoureuse d'émetteurs responsables

Les émetteurs des poches actions ISR et taux ISR sont **sélectionnés tant pour leurs qualités financières que pour leur profil extra-financier**. Sur la poche actions, cette sélection s'organise en trois étapes :

- 1 Analyse stratégique** : les équipes de gestion actions et de recherche investissement responsable de Mirova cherchent à identifier les entreprises qui ont une exposition significative aux thèmes d'investissement jugés porteurs sur le long terme et qui apportent des solutions aux enjeux de développement durable.
- 2 Analyse tactique** : l'équipe de gestion sélectionne ensuite les valeurs présentant le potentiel de surperformance le plus élevé à moyen terme (3-5 ans).
- 3 Sélection de valeurs** : l'équipe de gestion définit une liste de titres sur lesquels le fonds est susceptible d'investir. Une analyse approfondie est alors menée pour chaque société tant d'un point de vue financier (qualité du positionnement stratégique, du management, solidité financière) qu'au regard des critères Environnementaux, Sociaux / Sociétaux et de Gouvernance (ESG).

Sur la poche taux, une équipe gère spécifiquement les stratégies taux ISR dont les stratégies dédiées à l'épargne salariale et notamment la poche obligataire ISR de Cap ISR Mixte Solidaire. Les gérants s'appuient sur les analyses de l'équipe de recherche investissement de Mirova. Seuls les émetteurs correctement notés sont retenus (valeurs notées « engagé », « positif » et « neutre »).

## Donnez du sens à votre épargne en participant au financement de projets solidaires

5 à 10 % de l'encours du fonds est investi en titres solidaires, au travers du Fonds Mirova Solidaire qui est consacré au **financement de projets solidaires**. Que ce soit pour le financement de logements sociaux, la création d'emplois destinés à des personnes en difficulté d'insertion, le développement de l'agriculture biologique, ou encore la promotion des énergies renouvelables, **ces projets ont tous une utilité sociale concrète**. Au travers d'un instrument exclusivement dédié à la gestion des poches solidaires des FCPE, les projets solidaires sont sélectionnés par un gérant de fonds solidaires pour l'épargne salariale au sein de Mirova.

## LES POINTS CLÉS

- Un placement socialement responsable consacré en partie au financement de projets solidaires
- L'expertise de Natixis Investment Managers International, l'un des leaders et pionniers de l'ISR en France et en Europe
- Une allocation d'actifs diversifiée
- Un fonds labellisé par le CIES



## FOCUS

### Le label Finansol : un gage de sérieux et de transparence

CAP ISR Mixte Solidaire est labellisé par Finansol, une association spécialisée dans la promotion de l'investissement solidaire.

Le label Finansol vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

Ces critères concernent l'utilisation de l'épargne ou des revenus de cette épargne et la transparence dans sa gestion. Une partie de cette épargne doit ainsi être employée en faveur de projets solidaires et les épargnants doivent être tenus informés des activités menées grâce à leurs souscriptions. Ceci implique qu'un suivi permanent des produits soit assuré par le comité indépendant du label Finansol.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne CAP ISR Mixte Solidaire.  
[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

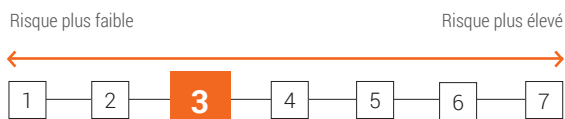
(2) Cet indice est publié par MSCI. Il est disponible sur le site internet [www.msicbarra.com](http://www.msicbarra.com).

(3) Cet indice est publié par Bloomberg. Il est disponible sur le site Internet [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com).

(4) Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(5) Fonds d'Investissement Alternatif

## PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Le fonds est principalement soumis au **risque de perte en capital**, au risque actions, au risque de taux, au risque de change, au risque de crédit, et au risque de durabilité.

En raison de son exposition aux titres solidaires, le fonds est également exposé au risque de liquidité et au risque de valorisation.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionnariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

• **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*

\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé

• **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)

• **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore

• **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Cap ISR Mixte Solidaire (compartiment du FCPE Cap ISR)
Univers d'investissement	Actions européennes et obligations de la zone euro
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	1969 (changement de gestion en 2013)
Devise	Euro
Indicateur de référence <sup>(1)</sup>	50 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 42,5 % Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 7,5 % Titres solidaires
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	VL du 06/09/2013
Durée minimale de placement recommandée	5 ans <sup>(2)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## Commissions et frais

### • Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise :

- souscription à l'entrée : au plus égale à 5 % du montant du versement
- rachat à la sortie : néant

### • Commissions indirectes, à la charge du fonds :

- souscription : néant
- rachat : néant

### • Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds :

1,15 % TTC maximum l'an de l'actif net du fonds pour la part R, 1.65% pour la part A1

### • Frais de gestion indirects, à la charge du fonds :

1 % maximum l'an de l'actif net de l'OPCVM sous-jacent

### POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels.

Investissements ESG – Limites méthodologiques : En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Documents d'Informations Clés (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international>. Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

**Natixis Interépargne** : Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669 - Entreprise d'investissement agréée en France par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

**Société de gestion : Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - 329 450 738 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

**Mirova** - Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014 - 59, Avenue Pierre Mendès France - 75013 - Paris. Mirova est une filiale de Natixis Investment Managers.